



INTRODUCTION

L'objectif principal de la FAO, en accord avec les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), est d'améliorer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire à long terme par une protection durable et respectueuse de l'environnement, et d'augmenter la qualité et la quantité de la production agricole.

La biotechnologie moderne³, lorsqu'elle est intégrée de manière appropriée à d'autres méthodes de production agricole, a de fortes chances de contribuer à satisfaire les besoins alimentaires liés à la croissance de la population urbaine; et de créer des opportunités de diversification de la production de produits à valeur ajoutée, d'amélioration des systèmes de traitement et du commerce des produits agricoles et alimentaires. Elle fournit en outre des outils très performants pour le développement durable de l'agriculture, des pêches et des forêts en permettant d'alléger la pression sur les ressources naturelles et de réduire leur dégradation.

La biotechnologie moderne a de plus en plus d'applications possibles, c'est pourquoi il est devenu essentiel de s'assurer qu'elle soit utilisée judicieusement, que ses avantages soient partagés plus équitablement entre les pays en développement et les agriculteurs pauvres en ressources, et que la course au progrès ne néglige pas

³ «Biotechnologie moderne» signifie l'application: 1) de techniques *in vitro* aux acides nucléiques, y compris la recombinaison de l'acide désoxyribonucléique (ADN) et l'introduction directe d'acides nucléiques dans des cellules ou organites; ou 2) de la fusion cellulaire d'organismes n'appartenant pas à une même famille taxonomique, qui surmontent les barrières naturelles de la physiologie de la reproduction ou de la recombinaison et qui ne sont pas des techniques utilisées pour la reproduction et la sélection de type classique (Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques)



les risques potentiels sur l'environnement et sur la santé humaine. La production agricole et alimentaire est en effet l'un des principaux domaines d'application des biotechnologies modernes auquel la FAO attache une importance stratégique pour assurer l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques, à savoir «*la grande diversité des plantes [...] et des animaux [...] que les agriculteurs, éleveurs, et autres agronomes, peuvent utiliser aujourd'hui et à l'avenir*»⁴.

Le Cadre stratégique de la FAO sur la prévention des risques biotechnologiques souligne les avantages potentiels de la biotechnologie en garantissant :

- l'accès de tous à tout moment à une nourriture saine et nutritive, en quantité suffisante, de façon à réduire de moitié le nombre des personnes souffrant de sous-alimentation chronique d'ici 2015;
- la contribution constante de l'agriculture et du développement rural durables, y compris des pêches et des forêts, au progrès économique et social et au bien-être de l'humanité; et
- la préservation, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources naturelles, qui incluent les terres, les eaux, les forêts, les pêches et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Il est reconnu que la relation entre agriculture durable⁵ et diversité biologique est complexe, en termes de gestion des ressources biologiques, et que l'agriculture peut avoir un impact potentiel significatif sur la diversité biologique, y compris en raison de l'utilisation et de la diffusion des Organismes vivants modifiés (OVM) issus des biotechnologies modernes. L'Encadré 1 résume cette relation complexe et dépendance réciproque.

⁴ Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB). 2008. *Biodiversité et agriculture: protéger la biodiversité et assurer la sécurité alimentaire*. Page 12, Montréal, Canada.

⁵ L'agriculture doit inclure la gestion des pêches et des forêts



ENCADRÉ 1 // AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ

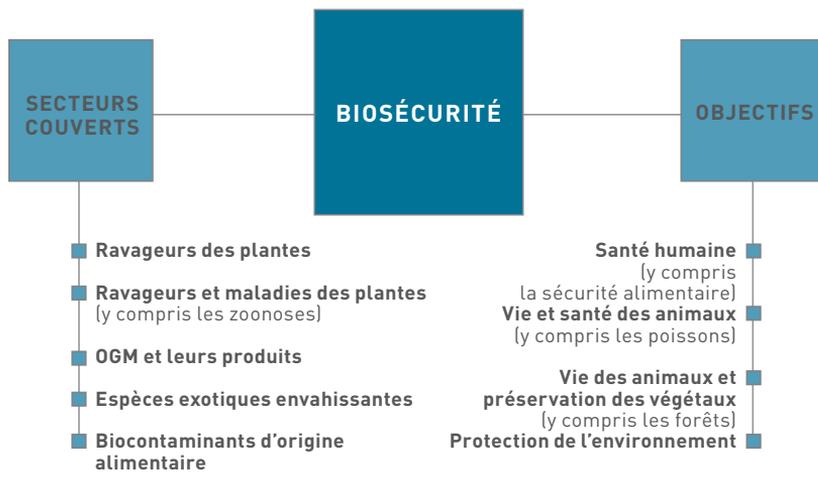
(Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2008. *Biodiversité et agriculture: protéger la biodiversité et assurer la sécurité alimentaire*. Montréal, Canada.)

- **La biodiversité est la base de l'agriculture. Son maintien est indispensable à la production de denrées alimentaires et d'autres produits agricoles ainsi que les avantages qu'ils procurent à l'humanité, y compris la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens d'existence.**
- **La biodiversité est à l'origine de toutes les cultures et de tout le bétail domestique et leurs variétés. La biodiversité en agriculture et les paysages associés fournissent et préservent les services écosystémiques essentiels à l'agriculture.**
- **L'agriculture contribue à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité mais est également une raison de perte de cette dernière. Les éleveurs et les agriculteurs sont les dépositaires de la biodiversité agricole et disposent des compétences requises pour la gérer et la préserver.**
- **L'agriculture durable favorise la biodiversité et est à son tour améliorée par cette dernière. L'agriculture durable fait une utilisation efficace de l'eau, du sol et des nutriments, tout en générant des avantages sociaux et économiques durables. Il est nécessaire de réduire les obstacles limitant sa plus vaste diffusion.**
- **Les agriculteurs tiennent compte de la demande des consommateurs et des politiques gouvernementales. Pour assurer la sécurité alimentaire, une nutrition adéquate et des moyens d'existence stables pour tous, aujourd'hui et à l'avenir, il est nécessaire d'augmenter la production alimentaire tout en favorisant une agriculture durable et efficace, une consommation durable et une planification à l'échelle du paysage qui garantissent la préservation de la biodiversité.**



Les organes directeurs de la FAO ont adopté le Cadre sur la biosécurité⁶ pour favoriser une approche stratégique et intégrée comprenant les politiques et les cadres réglementaires qui analysent et gèrent les risques dans le domaine de la sécurité alimentaire, la protection animale, et la préservation des végétaux, y compris les risques environnementaux connexes. Il s'agit d'un concept global qui concerne directement la durabilité de l'agriculture et de la production alimentaire, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement, en incluant la biodiversité. Le Cadre sur la biosécurité traite de l'introduction des ravageurs des plantes, des maladies et des ravageurs des animaux, et des zoonoses, l'introduction et la diffusion d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et des produits dérivés, et l'introduction et la gestion d'espèces et de génotypes exotiques envahissants. La Prévention des risques biotechnologiques (Encadré 2) fait partie intégrante du Cadre de la FAO sur la biosécurité (Schéma 1).

SCHÉMA 1 // BIOSÉCURITÉ: OBJECTIFS ET SECTEURS



⁶ Pour plus d'informations, veuillez consulter le *Dossier FAO sur la biosécurité*, 2007.



ENCADRÉ 2 // PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES DANS LE CADRE DE LA BIOSÉCURITÉ

(Rapport de la Consultation d'experts FAO sur la prévention des risques biotechnologiques dans le cadre de la biosécurité, FAO, Rome, 28 février au 3 mars 2006)

L'expression «Prévention des risques biotechnologiques» est utilisée en général pour décrire des cadres comprenant les politiques, la réglementation et la gestion pour contrôler les risques potentiels associés à l'utilisation des biotechnologies modernes. Il s'agit de l'utilisation, diffusion et mouvements transfrontières d'OVM issus de la biotechnologie moderne. Ces cadres de «prévention des risques biotechnologiques» peuvent exister au niveau international, régional ou national. Les cadres sur la prévention des risques biotechnologiques peuvent également traiter des risques de communication, ou des effets plus généraux tels que les impacts économiques et sociaux négatifs et positifs.

L'expression «Prévention des risques biotechnologiques dans le cadre de la biosécurité» fait en général référence à l'utilisation sans danger des nouvelles biotechnologies dans le cadre de la gestion des risques biologiques associés à l'alimentation et à l'agriculture (qui comprend les pêches et les forêts). De par son mandat, la FAO est appelée à s'occuper de l'utilisation sans danger de ces nouvelles technologies afin de contribuer à l'agriculture et production alimentaire durables.

La FAO examine la prévention des risques biotechnologiques et les questions connexes depuis la fin des années 90, avant que le Protocole de Cartagena n'entre en vigueur. Les organismes intergouvernementaux de la FAO, y compris le Comité de l'agriculture (COAG), les conférences régionales, la Commission des ressources génétiques pour



l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), et le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), ont examiné la Prévention des risques biotechnologiques, ses liens avec l'environnement, le commerce et l'alimentation, et son impact sur l'agriculture, au fur et à mesure de ses évolutions. Pour favoriser la cohérence de son approche, la FAO a créé un Groupe de travail sur la prévention des risques biotechnologiques comprenant des membres de différentes divisions techniques. À travers ce groupe, la FAO promeut son cadre stratégique sur la prévention des risques biotechnologiques et participe régulièrement à la Conférence des Parties servant de réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et aux groupes de travail sur la biotechnologie, l'évaluation des risques, le renforcement des capacités et la communication.

Dans les pays en développement, l'application en toute sécurité des biotechnologies modernes et la mise en œuvre des cadres sur la prévention des risques biotechnologiques, se heurtent essentiellement au défi du renforcement des capacités. Comme souligné dans le travail de l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies (UNU-IAS), «le renforcement des capacités dans le domaine des biotechnologies et de la prévention des risques biotechnologiques est un sujet délicat et se confronte à des défis d'ordre moral, éthique, juridique et politique»⁷.

Conformément à l'article 22 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, la FAO a organisé plusieurs initiatives sur le renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques en rapport à l'agriculture et à l'alimentation, en coopération avec d'autres agences des Nations Unies, et les parties prenantes pertinentes. Depuis 2002, la FAO a lancé une

⁷ Sam Johnston, Catherine Monagle, Jessica Green et Ruth Mackenzie. 2008. *Les formations financées internationalement en matière de sécurité et de biotechnologie: Peut-on combler le fossé biotech?* Université des Nations Unies - Institut des hautes études, Yokohama, Japon.



série de projets visant à soutenir les pays et les régions à renforcer leurs capacités de partage de l'information, institutionnelles et techniques pour assurer la sécurité en matière d'utilisation des biotechnologies modernes et favoriser ainsi une production alimentaire et agricole durable. L'expertise interdisciplinaire des participants et leur expérience opérationnelle et réglementaire dans la formulation et le développement de cadres réglementaires s'appliquant aux biotechnologies modernes, ont rendu possible la réalisation des projets.

À ce jour, le financement total des projets de renforcement des capacités en matière de prévention des risques biologiques est d'environ 7,5 millions de dollars EU.

De ces 26 projets (Schéma 2):

- *Dix-huit* ont une portée *nationale*, et visent à soutenir les pays dans leurs efforts de se conformer aux obligations résultant du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et à établir des liens efficaces avec les parties prenantes pertinentes. Les activités de renforcement des capacités incluent le développement et l'application des réglementations, la formation du personnel des organismes chargés de la réglementation en matière d'évaluation des risques et de détection des OGM, l'amélioration de l'infrastructure et des communications, la sensibilisation du public et la participation dans la prise de décision en fait de prévention des risques biotechnologiques.
- *Quatre projets* ont une dimension *sous-régionale*, et visent à soutenir les pays en créant des réseaux de prévention des risques biotechnologiques, en préparant des formations spécifiques sur un sujet (détection d'OGM et évaluation de la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés, etc.), et en organisant des réunions techniques pour l'harmonisation des règles et des réglementations au niveau sous-régional. En outre, dans le cadre d'un projet *interrégional*, la FAO organise pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, une formation sur différents sujets liés à la prévention des risques biotechnologiques. Une série d'ateliers a également été organisée en Asie centrale, en Amérique latine, dans les Caraïbes, en



SCHÉMA 2 // LES ACTIVITÉS DE LA FAO JUSQU'EN 2009 EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES





Europe centrale et de l'Est, et au Proche-Orient, sur des sujets allant de l'établissement de politiques communes en matière de prévention des risques biotechnologiques, à des questions techniques et de gestion plus spécifiques telles que les approches en fait d'analyse des risques et de pertinence des communications.

- *Deux projets au niveau mondial* consistent en des programmes de formation ciblant l'amélioration des capacités techniques spécifiques dans les domaines de 1) la surveillance et détection des OGM; et 2) l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés.

La FAO a également pris les devants en développant une base de connaissances dans des domaines tels que la communication publique, la surveillance postérieure à la mise sur le marché, les questions socio-économiques et les inquiétudes des consommateurs dérivant de l'utilisation des biotechnologies modernes, à travers des ateliers, des consultations et des publications techniques d'experts. Toutes ces activités sont réalisées en totale collaboration avec les institutions nationales, les centres internationaux de recherche agronomique, les donateurs, et les autres organisations des Nations Unies et de la société civile.

Ce document entend mettre en évidence les principaux résultats et enseignements tirés du passé, et les initiatives de renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques. Il s'agit ainsi d'améliorer les interventions futures et de mieux concevoir la planification stratégique, pour maximiser les résultats et satisfaire intégralement les besoins des pays.

